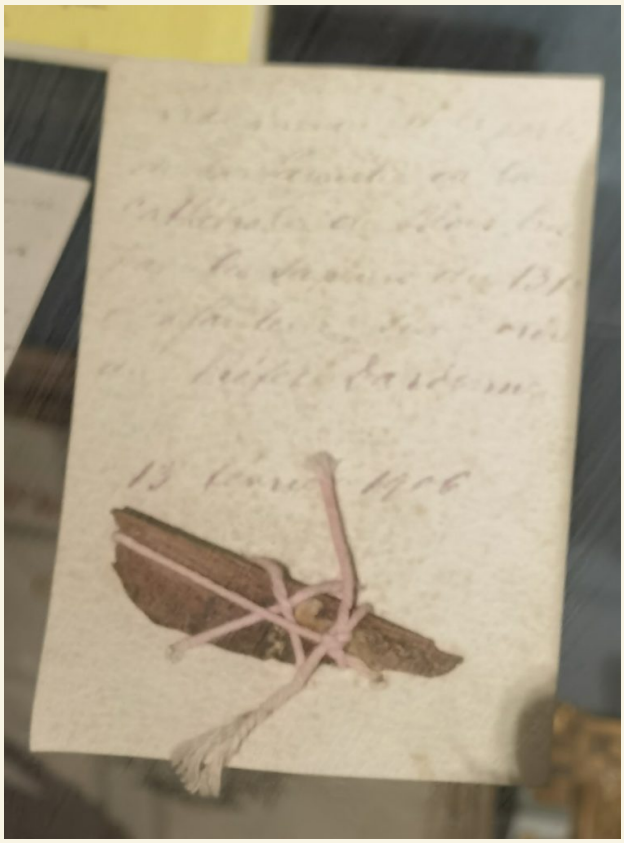
SÃ©paration de lâ??Ã?glise et de lâ??Ã?tat

Description

default watermark

Au dÃ©but du XXÃ¨me siÃ¨cle, les relations de la France avec le Saint-SiÃ¨ge sâ??enveniment du fait de la politique anticlÃ©ricale menÃ©e par Ã?mile Combes, PrÃ©sident du Conseil et de lâ??intransigeance du nouveau pape Pie X. Le 29 juillet 1904, le gouvernement dÃ©cide de rompre les relations diplomatiques avec le Vatican. DÃ¨s lors, la voie est ouverte Ã la sÃ©paration des Ã?glises et de lâ??Ã?tat.



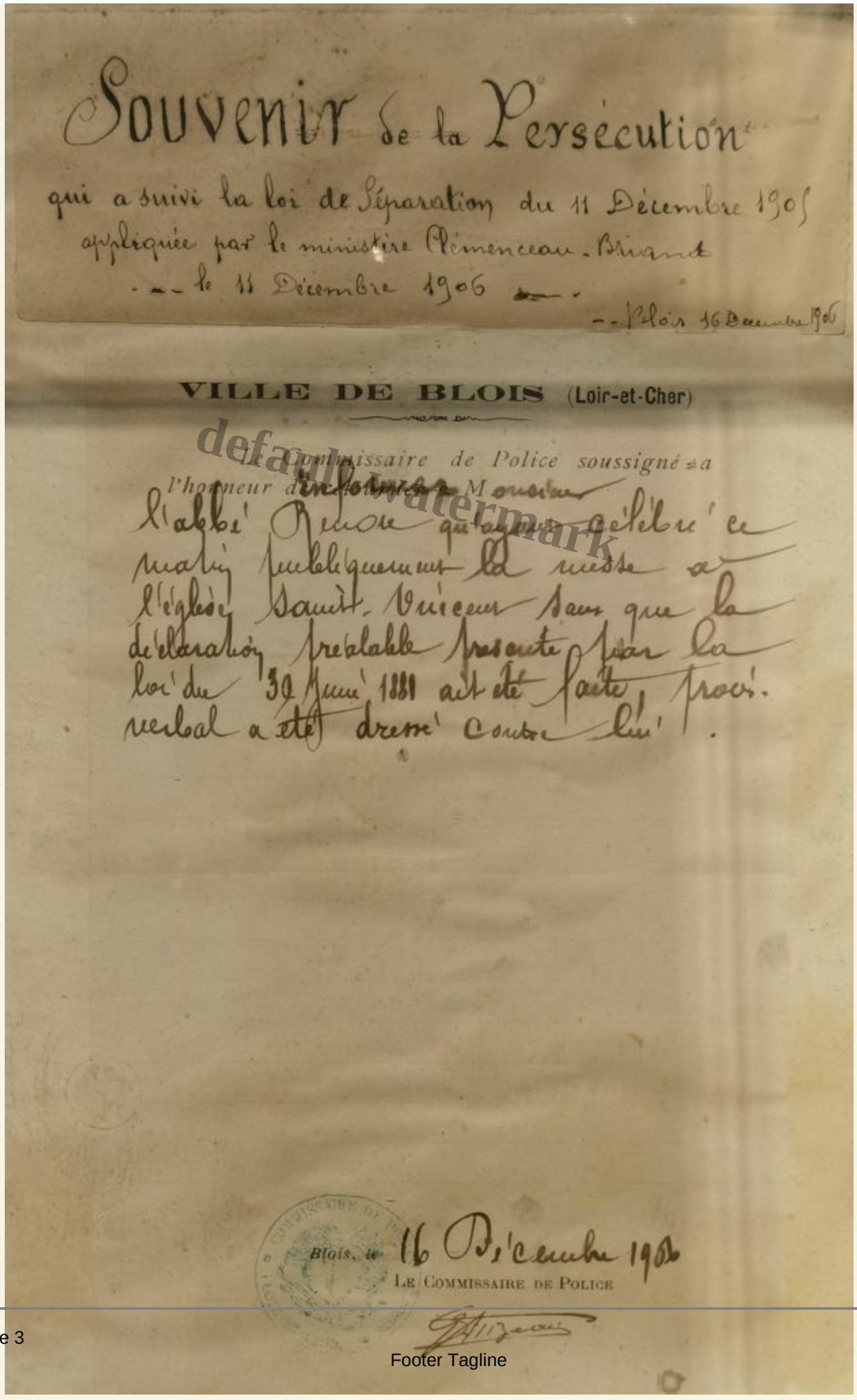
Fragment de porte de la sacristie

Les inventaires des biens des Ã?glises de 1906 ont Ã©tÃ© rÃ©digÃ©s en application Ã la loi de sÃ©paration des Ã?glises et de lâ??Ã?tat de 1905. Les Archives dÃ©partementales conservent les inventaires.

Lâ??accÃ¨s aux Ã©difices religieux pour rÃ©aliser ces inventaires nâ??a pas Ã©tÃ© facilitÃ© par le clergÃ© qui a vu de la part de lâ??Ã?tat un dÃ©but de spoliation des biens de lâ??Ã?glise. En tÃ©moigne ce fragment de la porte de sacristie de la cathÃ©drale de Blois qui a Ã©tÃ© forcÃ©e par les reprÃ©sentants de lâ??Ã?tat, et qui est soigneusement conservÃ© au MusÃ©e avec un texte explicatif marquant la date de lâ??intrusion.

On trouve Ã©galement au musÃ©e un procÃ¨s verbal du Commissaire de police de Blois envers le curÃ© ayant officiÃ© Ã lâ??Ã©glise Saint Vincent le 16 dÃ©cembre 1906 sans en avoir fait la dÃ©claration. Lâ??obligation de dÃ©claration se heurtant, aprÃ¨s lâ??entrÃ©e en vigueur de la loi de 1905 sur la sÃ©paration des Ã?glises et de lâ??Ã?tat, au refus de lâ??Ã?glise catholique dâ??effectuer une formalitÃ© pourtant rÃ©duite Ã une dÃ©claration annuelle, le gouvernement Clemenceau a fait supprimer cette obligation pour toutes les rÃ©unions publiques, par la loi du 28 mars 1907.

default watermark



Souvenir de la Persécution

qui a suivi la loi de Séparation du 11 Décembre 1905
appliquée par le ministère Clémenceau-Briand
— le 11 Décembre 1906 —.

— Blois 16 Décembre 1906

VILLE DE BLOIS (Loir-et-Cher)

Le Commissaire de Police soussigné a
l'honneur d'informer Monsieur
l'abbé Renou que hier a célébré ce
matin publiquement la messe à
l'église Saint-Vincent sans que la
déclaration préalable prescrite par la
loi du 30 Juin 1881 ait été faite, procès-
verbal a été dressé contre lui.

Blois, le 16 Décembre 1906
Le Commissaire de Police

default watermark

En savoir +
Retour
Categorie

1. En savoir +

date crÃ©Ã©e
7 octobre 2021
Auteur
admin6177

default watermark